

Que dit le programme ?

Chapitre 1. La Révolution française et l'Empire : une nouvelle conception de la nation	
Objectifs	<p>Ampleur de la rupture révolutionnaire avec « l'Ancien Régime » et les tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable.</p> <p>On peut mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formulation des grands principes de la modernité politique synthétisés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; - la volonté d'unir la nation, désormais souveraine, autour de ces principes ; - les conflits et débats qui caractérisent la période ; l'affirmation de la souveraineté nationale, la mise en cause de la souveraineté royale, les journées révolutionnaires, la Révolution et l'Église, la France, la guerre et l'Europe, la Terreur, les représentants de la nation et les sans-culottes - l'établissement par Napoléon Bonaparte d'un ordre politique autoritaire qui conserve néanmoins certains principes de la Révolution ; - la diffusion de ces principes en Europe ; - la fragilité de l'empire napoléonien qui se heurte à la résistance des monarchies et des empires européens ainsi qu'à l'émergence des sentiments nationaux ; - de la nation en armes à la Grande Armée.
Points de passage et d'ouverture	<p>-Madame Roland, une femme en révolution.</p> <p>-Décembre 1792 - janvier 1793 – Procès et mort de Louis XVI.</p> <p>-1804 – Le <i>Code civil</i> permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen.</p>



Louis XVI, roi de France ; 1754–1793. – “Procès et Jugement de Louis XVI” (11 décembre 1792 – 20 janvier 1793 ; discours de Louis XVI le 26 décembre 1792). Grav. sur cuivre, coloriée, 1802, de Daniel Vrijdag (1765–1822) d'ap. peinture de William Miller. Paris, Musée Carnavalet.

Introduction:

XVIII^e siècle secoué régulièrement par des contestations populaires ds un contexte de crises éco et sociales. La monarchie peine (ou regimbe) à se réformer et à répondre aux aspirations nouvelles des élites bourgeoises urbaines et d'un peuple des campagnes épuisé par des crises de subsistance à répétition.

La période de la Révolution française et de l'Empire, entre 1789 et 1815, marque une rupture fondamentale. Moment de profonde transformation de la France : transfo politiques d'abord (recherche d'un nouveau type de gouvernement avec succession de différents régimes : monarchie parlementaire, république, Empire → hésitations et difficultés stabilité polit.), mais aussi sociales, car c'est l'ensemble de la société qui se voit réorganisée. + nbx conflits (polit et sociaux) éco, religieux, militaires.

Transfo qui ont des répercutions en Europe...Les Français étendent leur influence (conquêtes militaires) à une partie de l'Europe : cette période pose aussi les bases de nouveaux principes de liberté et d'égalité permettant l'apparition de nouvelles revendications nationalistes et populaires en Europe.

Problématique: *En quoi la Révolution française a-t-elle provoqué une rupture politique et sociale majeure, en France et en Europe?*

Travail préparatoire (photocopie Hatier p 14-15 « La France en crise »). Réactivation acquis 4^e et fin de Seconde.

I. Rupture avec l'Ancien régime

A. 1789 : fin de la monarchie absolue [cours magistral]

1) une société d'ordres et de privilèges

XVIII^e siècle : société tjrs divisée en 3 ordres

- **Clergé** : 1 % ; grand proprio foncier, perception dîme et exemption taille

Très hiérarchisé (Haut clergé, issu de la noblesse. Evêques, chanoines, abbés, abbesses/ présent à la cour // Bas clergé, curés et vicaires

- **Noblesse** : 2% pop. Exemption taille personnelle. Privilèges honorifiques (port de l'épée) ou de fonction (offices royaux). Charges adm lucratives et gds proprio terriens. Groupe fermé, soucieux de préserver ses privilèges.

- **Tiers-Etat** : 97% pop. Groupe multiple qui se définit par opposition aux deux autres. Grande hétérogénéité

Laboureur proprio → manouvrier

Petit peuple urbain → artisan → bourgeoisie urbaine montante (marchands, banquiers, patrons de manufactures)



Aspire à jouer un rôle « politique »

2) un pouvoir royal absolu ?

La monarchie de droit divin n'a plus la même signification qu'au XVII^e s. Elle est à la fois limitée et de plus en plus contestée.

Rappels Seconde

Philosophie des Lumières, diffusion de l'Encyclo de Diderot et d'Alembert → nouveaux débats sur le politique et le gouvernement.

Pamphlets et caricatures contre couple royal et cour ; Essor des journaux, des imprimés.

+ modèle anglais (révolutions anglaises du XVIIe s. Loi de l'habeas corpus, 1679, et *bill of Rights*, 1689. Le Parlement limite l'arbitraire royal)

1726-1728 : rédaction des *Lettres philosophiques* de Voltaire : louanges modèle britannique et critique de l'absolutisme français.

1775 : révolte des 13 colonies britanniques d'Am du Nord (déclara indep 4 juillet 1776 ; constitution 1787, élection G. Washington).

Participation du gvt de Louis XVI : aide révol am. pour affaiblir GB...mais situation financière française désastreuse...et renforce contestation monarchie absolue et société d'ordres.

Limites politiques au pouvoir royal : lois fondamentales du royaume

+ présence d'assemblées qui « peuvent » jouer le rôle de contre-pouvoir. De facto, le roi ne décide pas seul.

- **Parlements** : cour de justice, composées de nobles. Enregistrent les lois. 13 en 1789. Le Parlement de Paris peut faire des remontrances au roi qui peut enregistrer sa loi de force en faisant un « lit de justice »

- **Assemblées provinciales** (solo ds les pays d'Etats qui ont des Etats provinciaux, répartissent eux-mêmes l'impôt //pays d'élection directement gérés par la monarchie avec des intendants qui lèvent l'impôt et représentent le roi)

- **Généraux**, ass convoquées par le roi pour des questions graves ou pour la création d'impôts. Ils sont constitués de représentants (députés) des trois ordres de la société. Ils ne sont plus convoqués depuis 1614.

3) ... un pouvoir royal fragilisé dans un contexte de crise financière, éco et sociale

1787 bras de fer Parlement / roi concernant la création d'un nouvel impôt sur la propriété foncière (Lit de justice 6 aout 87 + Parlement Paris exilé à Troye)

Parlementaires se présentent comme les défenseurs des libertés et de l'intérêt du peuple

1788 enième crise de subsistance (mauvaises récoltes et cherté du pain) + signature du traité de libre-échange avec la GB qui fait chuter prix du textile frç (source de revenus conséquents pour les paysans frç)

Budget de l'Etat déficitaire (soutien guerre indep americaine)

Recettes 470 M de livres

Dépenses 630 M de livres

Juillet 1788 pour calmer la situation, rédaction des cahiers de doléances ds ch province et convocation des Etats généraux du royaume annoncée le mois suivant.

5 mai 1789 : 1ere réunion des EG, Versailles (1 139 députés)... mais blocage (vote par ordre / par tête ???)

17 juin 1789 les députés du **Tiers Etat**, rejoints par qq ecclésiastiques et nobles réformateurs, se proclament **Assemblée nationale**, détenteurs de la souveraineté nationale.

B. la Nation souveraine : nouveaux acteurs, nouvelles pratiques politiques

Le serment du jeu de Paume

Doc 1. Le Serment du Jeu de Paume

« L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la Constitution du Royaume, opérer la régénération de l'ordre public, et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ; arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'entre eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable ».

Serment signé le 20 juin 1789, dans la salle du jeu de Paume par les députés du Tiers-Etat, rejoint par quelques rares députés du bas-clergé.

Selon vous, pourquoi peut-on dire que la date du 20 juin 1789 est le 1^{er} acte de la révolution française ?

Le 9 juillet 1789, l'Assemblée se dit "constituante".

La nation est désormais souveraine: elle exerce le pouvoir législatif par l'intermédiaire d'une assemblée élue, et elle choisit par l'élection ses députés, ses administrateurs, ses juges, ses ecclésiastiques. Elle est composée de citoyens égaux en droits, car les privilèges sont abolis. Dans la nuit du 4 août, l'Assemblée réalise certains vœux populaires. Il s'agit alors de rétablir l'ordre dans un contexte de troubles à Paris (les Parisiens cherchent des armes et de la poudre = prise de la Bastille, le 14 juillet) et dans les campagnes (la "Grande Peur" = les paysans refusent de payer les dîmes et les droits seigneuriaux, certains s'attaquent aux châteaux). L'Assemblée vote alors la suppression des dîmes et de certains droits seigneuriaux, ainsi que les privilèges d'ordres. Elle supprime également les privilèges des provinces et des villes.

+ 26 août DDHC « les hommes naissent libres et égaux en droits »

« le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation » Désormais le roi doit gouverner avec l'accord de la Nation.

Les droits de l'Homme et du citoyen sont proclamés dans une déclaration solennelle, adoptée le 26 août 1789. En dix-sept articles, les députés justifient la Révolution par le rétablissement de droits "naturels" un temps oubliés: la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression. Par des principes jugés universels, ils définissent les bases de la modernité politique. Le principe de liberté y occupe la première place, et entraîne le droit de s'exprimer, d'adhérer à la religion de son choix, de contribuer à la gestion de son pays, d'être protégé par une loi commune à tous, etc.

Pour autant, ces principes suscitent des débats. Ainsi, des députés démocrates (Robespierre) protestent contre la distinction entre des citoyens "actifs" disposant du droit de vote parce qu'ils paient un minimum d'impôts, et des "non actifs" ou "passifs". De même, des députés sont conscients que l'esclavage dans les colonies contredit l'article 1 de la « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme » article XI de le DDHC

Avec la liberté d'expression, journaux et pétitions se multiplient. L'ensemble de la société se passionne pour les débats. Pour participer au changement politique, les citoyens fondent et fréquentent des clubs. A Versailles, l'un des premiers est ouvert par les députés bretons; il est très vite suivi par nombre de patriotes de l'Assemblée et de la ville, puis prend une importance nationale. Une fois la Constituante installée à Paris, à l'automne 1789, il s'établit dans l'ancien couvent des Jacobins. On l'appelle "Société des Amis de la Constitution" ou club des Jacobins. Des dizaines de sociétés similaires sont fondées: 21 à la fin de l'année 1789, plus de 300 un an plus tard et 1 100 à la fin de l'année 1791.

Le club est une association politique. Souvent abonné à des journaux, qui connaissent un développement inédit, il permet à ses membres de se tenir informés. Il est également un lieu d'échanges et de débats, de même qu'un centre d'impulsion, qui dote les citoyens d'une culture politique et leur offre l'occasion d'exprimer leurs attentes ou de faire pression sur les nouveaux pouvoirs. Les hommes hostiles à la Révolution fondent leurs propres clubs.

Document : le club des Jacobins.

« Le soir M. Decrétot et M. Blin m'ont mené à ce club des Jacobins [...]. Il y avait plus de cent députés présents. [...] Un me dit qu'à présent je puis toujours être admis en ma qualité d'étranger. On procéda ainsi à dix ou douze autres élections. On débat dans ce club toute question qui doit être portée à l'Assemblée nationale, on y lit les projets de lois, qui sont rejetés ou approuvés après correction. Quand ils ont obtenu l'assentiment général, tout le parti s'engage à les soutenir. On y arrête des plans de conduite, on y élit les personnes qui devront faire partie des comités, on y nomme des présidents pour l'assemblée. »

Arthur Young *Voyages en France en 1787 1788 1789 1791* traduction d'Henri Sée

PPo1 Mme Roland, actrice de la révolution

Doc 2. Manon ROLAND, une femme en révolution

Brissot vint nous visiter [...]. Il nous fit connaître ceux des députés que d'anciennes relations ou la seule conformité des principes et le zèle de la chose publique réunissaient fréquemment pour conférer sur elle. Il fut même arrangé que l'on viendrait chez moi quatre fois la semaine dans la soirée, parce que j'étais sédentaire, bien logée, et que mon appartement se trouvait placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui composaient ces petits comités.

Cette disposition me convenait parfaitement ; elle me tenait au courant des choses auxquelles je prenais un vif intérêt ; elle favorisait mon goût pour suivre les raisonnements politiques et étudier les hommes. Je savais quel rôle convenait à mon sexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences se tenaient en ma présence sans que j'y prisse aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillais des mains, ou faisais des lettres, tandis que l'on délibérait ; mais eussé-je expédié dix missives, ce qui m'arrivait quelquefois, je ne perdais pas un mot de ce qui se débitait, et il m'arrivait de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien. Là, on examinait l'état des choses, celui de l'Assemblée, ce qu'il conviendrait de faire, comment on pourrait le proposer, les intérêts du peuple, la marche de la cour, la tactique des individus. Ces conférences m'intéressaient beaucoup, et je ne les aurais pas manquées, quoique je ne m'écartasse jamais du rôle qui convenait à mon sexe.

L'habitude et le goût de la vie studieuse m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été simple particulier ; j'écrivais avec lui comme j'y mangeais, parce que l'un m'était presque aussi naturel que l'autre, et que, n'existant que pour son bonheur, je me consacrais à ce qui lui faisait le plus de plaisir.[...]

Il devint ministre : je ne me mêlai point de l'administration ; mais s'agissait-il d'une circulaire, d'une instruction, d'un écrit public et important, nous en conférions suivant la confiance dont nous avions l'usage, et, pénétrée de ses idées, nourrie des miennes, je prenais la plume que j'avais plus le temps que lui de conduire.

Madame ROLAND, *Mémoires* (rédigés en prison en 1793, publiés en 1901)

Les femmes sont également de toutes les mobilisations. Certaines, telle Olympe de Gouges, revendiquent en vain l'égalité politique ; d'autres tiennent un salon influent et entretiennent une correspondance avec diverses personnalités politiques, comme Manon Roland.

II. La recherche d'un nouvel ordre politique

L'assemblée nationale entreprend de nombreuses réformes pour moderniser la France : découpage du territoire en 84 départements, unification des poids et des mesures, suppression des péages intérieurs, nationalisation des biens du clergé (pour rembourser dettes de l'Etat). Deux ans seront nécessaires à la rédaction de la Constitution (sept 1791) : officialise la monarchie constitutionnelle qui fonctionne depuis 1789. Le roi dispose du pouvoir exécutif et d'un droit de veto suspensif sur les décisions de l'AN, détentrice du pv législatif. AN élue pour 2 ans au suffrage censitaire (ho + 25 ans).

A. Pourquoi l'échec de la monarchie constitutionnelle ?

14 juillet 1790 : fête grandiose de la Fédération, pour célébrer l'anniv de la prise de la Bastille, l'unité de la nation et l'aube d'une ère nouvelle. Champ de mars : les délégués des gardes nationales, les députés et la famille royale prêtent serment de fidélité « à la nation, à la loi, au roi ». Mais cette unanimité est illusoire. Le roi n'a accepté que contraint la révolution et les réformes.

(Travail à faire en amont sur la fuite de la famille royale)

Depuis sa tentative de fuite en juin 1791, le roi est discrédité auprès de l'opinion (volonté de rejoindre à la frontière les nobles émigrés et les troupes étrangères qui y stationnent). Les puissances européennes inquiètes du sort de la famille royale et craignant la contagion de la révolution en Europe sont de + en + menaçantes. Le 20 avril 1792, l'AN déclare la guerre à l'Autriche. Suite aux premières défaites françaises, Louis XVI est accusé de jouer double jeu. Le 10 août 1790, le roi est arrêté et emprisonné.

PPO n° 2: Décembre 1792-janvier 1793: Procès et mort de Louis XVI.

Voir schéma réalisé en classe

B. Les expériences républicaines (1792-1799)

Voir schéma ci -dessous

Arrestation famille royale
(10 août 1792)

Suspension de
la royauté

Victoire frç à Valmy ≠ armée austro-prussienne
20 sept. 1792

Révolution renforcée

Election n^{elle} assemblée
= **la Convention**

Proclamation de la République 21 sept. 1792

Une république en péril

Vote de la mort du roi
Guillotiné le 21 janvier

1792

366 voix
sur 771
députés

Divisions au sein
de la Convention

Coalitions des
monarchies
européennes
→ levée 300 000
hommes

Montée des contestations internes
Arrestation de Girondins jugé trop modérés : pouvoir aux mains des
Montagnards (Robespierre) → insurrection fédéraliste en province
Révolte des paysans vendéens : mort du roi, déchristianisation et conscription

Comité de Salut Public (12 membres, dominé par Robespierre)

Politique de
déchristianisation
(calendrier
républicain)

Levée en masse
+ 1 millions de
conscrits

Armées ennemies
repoussées
Soulèvement des
Vendéens écrasé (+
1 000 000 morts)

Vote de la Loi des Suspects (ennemis de la Rép)
Tribunal révolutionnaire (prêtres réfractaires,
Girondins, nobles ...)
juin-jlt 1794 + 1 500 exécutions à Paris
+ 17 000 au total en France = **La TERREUR**

Prix max sur
les denrées de
1^{ere} nécessité

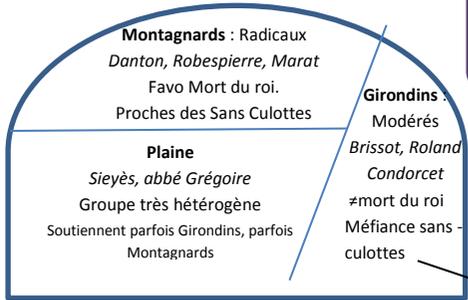
Coup d'Etat ≠ Robespierre,
arrêté et guillotiné (28 jlt 1794)

Fin de la Terreur / mise en place par les députés thermidorien d'un nouveau régime, le **DIRECTOIRE (1795- 1799)**

5 directeurs élus pour 5 ans ...mais **suffrage censitaire très restrictif**

Poursuite de la
lutte contre les
menaces
extérieures

Enrichissement des élites
Tensions sociales et politiques vives



C. Le retour d'un ordre autoritaire : Napoléon Bonaparte

La politique menée par le Directoire est rapidement contestée (suppression Loi du maximum général). Inégalités sociales accrues (insurrections populaires) + répression des opposants. Les Thermidoriens appuient leur pouvoir sur l'armée... qui voit son influence politique grandir. Avec le soutien de plusieurs responsables du régime (dont Sieyès récemment élu), Napoléon Bonaparte, jeune général auréolé de gloire militaire (conquêtes italiennes ; expé en Egypte) renverse le Directoire = coup d'Etat du 18 brumaire (9 nov. 1799)

III L'ordre napoléonien en France et en Europe

PPO3 / 1804: Le Code civil permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen

A - Napoléon établit un ordre politique autoritaire

Dec. 1799 nouvelle constitution .

Maintien de la République... mais essentiel des pouvoirs transférés entre les mains du 1er Consul, Napoléon Bonaparte : propose les lois, désigne les juges et nomme les Hauts fonctionnaires. Pouvoir législatif morcelé entre 4 chambres, affaibli.

En 1802, Napoléon se fait nommer consul à vie, par plébiscite. Puis il établit un Empire (1804) qu'il dirige sous le nom de Napoléon Ier, après son sacre par le pape Pie VII. Il met ainsi en place une nouvelle forme de monarchie, où il exerce un pouvoir arbitraire

Napoléon exerce un contrôle sur la population, notamment par la police et son réseau d'informateurs, mais aussi par la presse, aux ordres du pouvoir. Les opposants politiques sont arrêtés. Il désigne un préfet à la tête de chaque département et les maires sont nommés par l'Etat.

Après les troubles de la Révolution, Napoléon cherche à réconcilier les Français. Il se rapproche des partisans de l'Ancien Régime: nouvelle forme de monarchie avec une cour impériale et la reconstitution d'une noblesse d'Empire (sans privilège), Concordat de 1801 signé avec le Pape (libre exercice ; rémunération des prêtres et des évêques... mais nommés par Napoléon et serment de fidélité) du culte catho et ralliement des Catholiques au régime, rappel des nobles émigrés à des postes dans l'administration...

Des réformes permettent un certain retour à la paix civile: mission pacificatrice des préfets, Banque de France et une nouvelle monnaie stable: le franc germinal (1803).

B - Mais il conserve certains principes de la révolution qu'il diffuse en Europe.

Napoléon maintient l'essentiel des acquis de la Révolution, réunis dans le Code civil qui établit des règles juridiques claires et communes.

Document : extraits du Code civil.

Article 1 – Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français.

Article 8 – Tout Français jouira des droits civils.

Article 9 – Tout individu né en France d'un étranger pourra, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, réclamer la qualité de Français [...]

Article 212 – Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Article 213 – Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Article 214 – La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider: le mari est obligé de la recevoir, et de lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état. [...]

Article 229 – Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

Article 230 – La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune. [...]

Article 275 – Le [divorce par] consentement mutuel ne sera point admis, si le mari a moins de vingt-cinq ans, ou si la femme est mineure de vingt-un ans.

Article 276 – Le consentement mutuel ne sera admis qu'après deux ans de mariage.

Article 373 – Le père seul exerce cette autorité [parentale] durant le mariage.

Article 374 – L'enfant ne peut quitter la maison paternelle sans la permission de son père, si ce n'est pour enrôlement volontaire, après l'âge de dix-huit ans révolus.

Article 375 à 377 – Le père qui aura des sujets de mécontentement très graves sur la conduite d'un enfant [...] pourra le faire détenir.

Article 545 – Nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Article 1124 – Les incapables de contracter sont: les mineurs, les femmes mariées [...].

Article 1781 – Le maître est cru sur son affirmation, pour le montant des salaires; pour le paiement des salaires de l'année échue; et pour les acomptes donnés pour l'année courante.

Il confirme l'égalité devant la loi, la vente des biens du clergé, l'abolition des privilèges et la reconnaissance de la valeur du mérite: lycées publics créés en 1802 pour former des fonctionnaires qualifiés et dociles, Légion d'honneur pour récompenser les mérites civils et militaires et s'attacher l'élite de la nation.

Napoléon conserve aussi l'armée de conscription. Les conscrits sont maintenus sous les drapeaux, deviennent des professionnels, persuadés de libérer les peuples européens du "joug des tyrans et des prêtres". Cette armée de conscription est un instrument de la conquête de l'Europe. Des jeunes gens sont alors levés et mobilisés avant 20 ans. Des levées extraordinaires et rétroactives sont organisées. La conscription s'applique aussi aux pays vassaux. La nation en armes devient alors la Grande Armée. A sa tête, Napoléon Ier remporte de nombreuses victoires contre les grands pays coalisés.

25 mars 1802: paix d'Amiens, accords signés par la France, l'Angleterre, la République batave et l'Espagne. La France doit alors abandonner toute visée sur l'Égypte, mais son influence s'étend sur toute l'Europe. La France s'est agrandie avec les guerres révolutionnaires: elle compte 108 départements en 1802. A son apogée en 1812, la France napoléonienne compte 130 départements. Ces conquêtes sont réalisées par une armée de masse: 2 millions d'hommes sont mobilisés entre 1803 et 1815 dans la "Grande armée". Elle permet les victoires (Austerlitz, 1805) mais n'évite pas les défaites (Trafalgar, 1805).

Napoléon Ier soumet les Etats européens qui doivent s'allier à la France ou avoir à leur tête un membre de la famille Bonaparte. Bonaparte impose une mise sous tutelle des différents territoires occupés. L'empereur place ses frères, sœurs et beaux-frères à la tête des Etats. Partout où Napoléon impose la présence française, les lois sont influencées par les principes nouveaux issus de la Révolution: égalité devant le loi, abolition des privilèges, liberté religieuse. Les institutions des différentes républiques sont ainsi réformées sur le modèle français et leurs territoires sont réorganisés sur le modèle français: introduction de la conscription, réforme des tribunaux, des poids et mesures, statistiques et bien sûr: Code civil). L'administration et la justice sont réformées selon un modèle hérité de la Révolution française. Le Code civil est ainsi adopté dans plusieurs pays.

Les autorités françaises lancent aussi une politique de grands travaux. Les Français rendent possible la réouverture des clubs politiques et la circulation des journaux.

C - Mais l'Empire napoléonien se heurte à des résistances.

Ces résistances à l'interventionnisme français se cristallisent contre la vie chère, l'impôt, la conscription, les spoliations et alimentent le nationalisme et un sentiment anti-français dans les territoires occupés.

La domination française suscite une réaction de rejet dans les pays conquis. De nouvelles coalitions sont formées contre la France:

- 1804-1806: Angleterre, Autriche et Russie, victoire de la France.
- 1806-1807: Russie, Prusse et Angleterre. (blocus continental)
- 1809: tentative autrichienne vaincue.

Entre 1808 et 1814, la population espagnole mène une guérilla contre l'occupation française, au prix d'une répression sanglante. Mais échec en Espagne (Tres de Mayo).

A partir de 1812, la coalition des souverains européens fait subir plusieurs défaites (désastreuse campagne de Russie), qui poussent Napoléon à abdiquer en avril 1814. Malgré un retour éphémère en 1815, la défaite de Waterloo marque la fin de l'Europe napoléonienne.

Les puissances victorieuses se réunissent à Vienne (1814-1815) pour réorganiser l'Europe ravagée par les guerres révolutionnaires et napoléoniennes. Il s'agit de rétablir la paix et l'ordre monarchique. Les monarchies sont restaurées. Mais les idées diffusées par la Révolution restent dans l'esprit des peuples.

Conclusion

La Révolution française constitue bien une rupture en France et en Europe. Elle impose une nouvelle conception de la nation, désormais souveraine, par la formulation des grands principes de la modernité politique. La Révolution a été animée par des conflits et des débats qui ont conduit à des tentatives de reconstruction d'un ordre politique stable. Ainsi, Napoléon Bonaparte a finalement établi un ordre politique autoritaire qui a conservé certains principes de la Révolution, diffusés en Europe.

